



PREMIER AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 22/01/2024

Echéance le : 29/02/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

TVA : FR12902550565

Page 1/1

N° Document 4361003	N° Client 0165285	Votre Commande CDE 1HKP0BRR6	Marque	V.N. Zone Expedition : 03	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande 5001089	
Designation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5001089 DU 22/01/2024 **								
COMMENTAIRE R.A. : NUMERO DE COMMANDE : 1HKP0BRR6								
E PNEU ERP 1557013 RELIANCE		1681885980 P0000	2,00	4	38,25	18,00	31,36	62,73
E.PNEU ERP 1856514 RELIANCE		1681887080 P0011	2,00	4	65,20	18,00	53,46	106,93
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 169,66								
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4361003	0165285	5001089
Echéance le : 22/01/2024		203,60



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de la facture et ne font l'objet d'aucun escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'il ne se réserve aucun paiement à l'exception de celui qui lui est dû par le fournisseur. En outre, les conditions de paiement sont celles qui sont indiquées sur la facture. Le fournisseur s'engage à fournir à son client, sous réserve de la fourniture d'un bon de commande, une facture détaillée et une facture récapitulative. Le fournisseur s'engage à fournir à son client, sous réserve de la fourniture d'un bon de commande, une facture détaillée et une facture récapitulative.

RESERVES DE PROPRIÉTÉ : La propriété des marchandises objet de la présente facture est réservée jusqu'à paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L. 251-1 du Code de Commerce. Les marchandises restent la propriété du fournisseur jusqu'à paiement intégral de leur prix. Les marchandises restent la propriété du fournisseur jusqu'à paiement intégral de leur prix.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre le client et le fournisseur, la compétence sera attribuée au tribunal de commerce de la ville de Bedarieux.